



Commune mixte de Petit-Val

Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Tél. 032 484 94 70
Email admin@petit-val.ch

Annexe I de l'ordonnance de l'arrondissement de sépultures

Lors de sa séance du 24 octobre 2022, le Conseil communal a modifié l'annexe I de l'ordonnance de l'arrondissement de sépultures. Elle entre en avec effet immédiat sous réserve d'un éventuel recours. L'annexe I peut être consultée au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

En application des articles 65 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours peut être formé dans les trente jours à compter de la présente publication. Le recours sera adressé par écrit, en deux exemplaires, à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary.

Souboz, le 2 novembre 2022

Conseil communal